

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE COMMUNE DE CHÂTELAILLON PLAGES (17)**

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
**Opération :**

**Le projet prévoit la création d'un site d'accueil des gens du voyage à Chatellaillon-Plage:**

**Estimation de l'opération :** Montant des travaux 988 000 € HT VRD compris/performance énergétique RT2012

**1/ SITUATION, ASPECT ARCHITECTURAL PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL** volet ECOLOGIQUE, faune et flore

**CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL**  
 Périmètres environnementaux Zone pour la Conservation des Oiseaux Zone NATURA 2000 Le site en limite jouxte des périmètres intégrés dans le réseau NATURA 2000 de la zone d'étude.

**Enjeux écologiques identifiés et objectifs :** Eviter et réduire les nuisances environnementales

**2/ CONCEPTION**

À CE STADE DES PLANS D'AMENAGEMENT DE PRINCIPE AVEC LEURS ORIENTATIONS ONT ETE PROPOSES, PUIS EN RETOUR OPTIMISES PAR L'ENSEMBLE DU COLLEGE D'EXPERT, AFIN D'AIGUISER UNE VISION PARTAGEE ASSURANT UNE DYNAMIQUE DE PROJET EN TOUTE CONGRUENCE.

**Une vision partagée assurant une dynamique de projet en toute congruence.**

Sans conteste, la complexité des problèmes à résoudre constitue une des spécificités des activités de conception ; la résolution de ces problèmes nécessite de regrouper au sein d'un même collectif de travail des compétences multiples. L'équipe projet est en ce sens caractéristique ; elle réunit des acteurs porteurs de compétences diverses, sans lien hiérarchique, impliqués le plus en amont possible d'une innovation. La structure de ces équipes favorise ainsi explicitement le développement de relations de coopération.

Au regard de son étymologie, coopérer c'est travailler ensemble, conjointement. Cette notion de travail conjoint peut être précisée par le fait de « concourir à une œuvre commune » (Le Larousse). Parce que la coopération relève de l'action collective finalisée, elle nécessite de partager consciemment entre individus une tâche commune dans des relations de dépendance mutuelle.

**Qualité architecturale**

Le projet s'inscrit dans la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public (...) Loi du 3 janvier 1977 – article 1er.

La qualité architecturale devra exprimer dans le projet les usages, la culture actuelle, les questions environnementales et économiques, ... et s'appuyer sur trois premiers principes incontournables qui persistent dans le temps :

+ **La solidité :** Choix adapté du système constructif avec qualité de mise en œuvre de la construction. Le mode constructif devra être pertinent et répondre à son environnement immédiat ;

+ **L'habitabilité :** Recherche dans le projet du plus grand confort par rapport à l'usage du bâtiment (le fonctionnement, l'orientation, la distribution des espaces, les volumes, surtout les vides, les pleins, la lumière, l'acoustique, l'ergonomie, la thermique, ...);

+ **La beauté :** Harmonie dans les proportions, les matières, dans la relation du bâtiment à son environnement.

et s'identifier aux enjeux suivants :

+ **L'opportunité :** Pertinence d'un programme en adéquation avec une situation et un budget à travers le prisme d'un développement durable ;

+ **La localité :** Prise en compte des contextes locaux dans le projet (le climat, les matériaux, les savoir-faire locaux, la mémoire, la culture, ...);

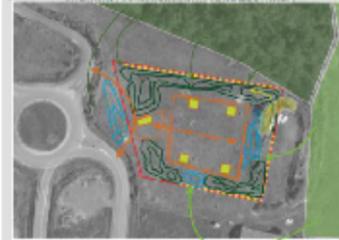
+ **La spécificité :** Capacité de refuser des programmes et/ou des plans types, car l'architecture de qualité ne peut être pensée comme un produit. C'est la possibilité d'innovation en apportant des réponses conceptuelles autres que celles toutes faites (VMC ou climatisation, par exemple...);

+ **La frugalité :** Penser l'ensemble du projet architectural pour qu'il soit sobre sur les consommations en énergie ou en eau, penser globalement le projet de sa réalisation à son exploitation.

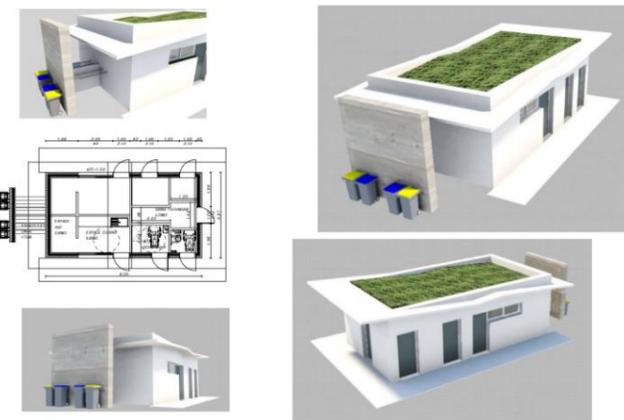
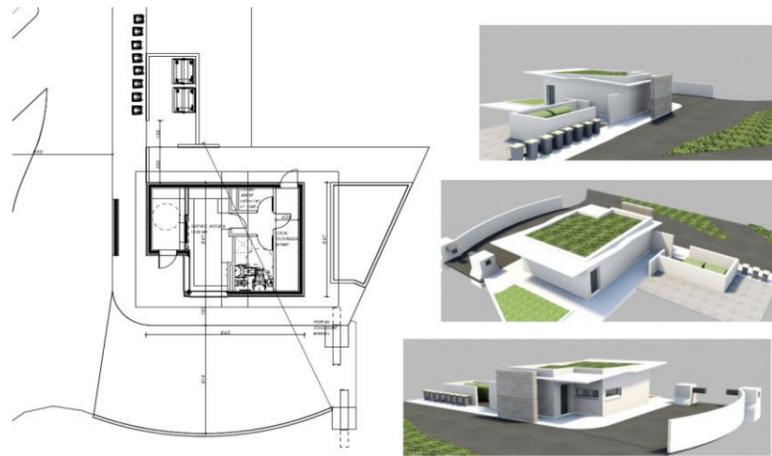
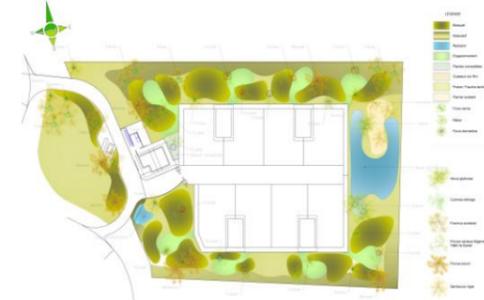
La qualité architecturale répond à la transition écologique dans la production architecturale, sans se réduire à une réponse technique, et s'articuler autour de ces principes/enjeux précités. Elle est pensée globalement, pas seulement d'un point de vue technique ou économique ou d'usage.

**Architecte :** Hervé GRAY, ARCHITECTE & PARTENAIRES **Economiste :** 17 ECO PARTENAIRE **B.E.T. VRD :** PROFILS ETUDES **B.E.T. Fluides :** COBALT **B.E.T. Structures :** BAG **B.E.T. PAYSAGE :** CONCEPT PAYSAGE **B.E.T. ENVIRONNEMENT :** BIOTOPE

**B.E.T. GEOTECHNIQUE :** ALIOS **Contrôle :** APAVE



- 1/ L'ensemble des bâtiments doit être conçu et construit de manière à garantir une bonne isolation thermique et acoustique.
- 2/ L'ensemble des bâtiments doit être conçu et construit de manière à garantir une bonne isolation thermique et acoustique.
- 3/ L'ensemble des bâtiments doit être conçu et construit de manière à garantir une bonne isolation thermique et acoustique.
- 4/ L'ensemble des bâtiments doit être conçu et construit de manière à garantir une bonne isolation thermique et acoustique.
- 5/ L'ensemble des bâtiments doit être conçu et construit de manière à garantir une bonne isolation thermique et acoustique.
- 6/ L'ensemble des bâtiments doit être conçu et construit de manière à garantir une bonne isolation thermique et acoustique.
- 7/ L'ensemble des bâtiments doit être conçu et construit de manière à garantir une bonne isolation thermique et acoustique.



MAÎTRE D'OUVRAGE : Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
 MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A CHATELAILLON PLAGES  
 PLAN ESPACE ACCUEIL  
 ARCHITECTE & PARTENAIRES : 049320544  
 2 rue Jacques Remy  
 17100 LA ROCHELLE  
 Hervé.GRAY@agglomeration-larochelle.fr

MAÎTRE D'OUVRAGE : Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
 MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A CHATELAILLON PLAGES  
 PLAN EDICULE SANITAIRE  
 ARCHITECTE & PARTENAIRES : 049320544  
 2 rue Jacques Remy  
 17100 LA ROCHELLE  
 Hervé.GRAY@agglomeration-larochelle.fr

N°	Intitulé de l'opération /type de travaux	Lieu	Nature	Maître d'ouvrage	Mission	Rôle	Avancement / année	Nb de m2 SHON	Montant travaux (K€ - HT)	Observations / performances environnementales
	<b>CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE COMMUNE DE CHÂTELAILLON PLAGES (17)</b>	17	MOP	CDA la rochelle	DPA/PRO-DCE/SUIVI CHANTIER	Conception MOE	2021 EN COURS	SF 6500	988	RT 2012